

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 2 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, BRIANT Béatrice, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PITET-GIRAULT Christelle.

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame PIOT Brigitte donne pouvoir à Madame GAUTRON Isabelle,  
Madame CHERBONNIER donne pouvoir à Madame OLLIVIER Claire,  
Monsieur MOIZAN Gérald donne pouvoir à Monsieur LE SQUER Florian,  
Mesdames DORLEANS Peggy, VIEVILLE Pauline.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour le point suivant :

- **4.6 Rénovation du réseau aérien de l'éclairage public du terrain communal et pose de projecteurs**

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 5 avril 2023 : 0 naissance, 2 mariages, 0 pacs, 0 transcription de décès et 0 décès.

**1.2 AGENDA**

- Réunion du personnel le 10 mai 2023 à 8h,
- Commission Urbanisme et Environnement le 6 juin 2023 à 19h,
- Conseil Municipal le 9 juin 2023 à 8h.

**II – LES COMMISSIONS****2.1 Commission Urbanisme et Environnement**

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 4 avril et le 2 mai dernier. Benoit MAINE, conseiller délégué et membre de la commission Urbanisme et Environnement, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

**Commission du 4 avril****DÉCLARATION PRÉALABLE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0018	3A rue de la Fosse Triomphe	UH	Pose vélux et aménagement combles	Favorable
037 079 23 D0019	36 rue de Chenonceaux	UPb/AC1	Réfection toiture	Favorable sous réserve des ABF
037 079 23 D0020	2 Le Port	N/AC1/EL2bis/EL3	Abri pour animaux et fourrage	Défavorable
037 079 23 D0021	Impasse des Basses Fougères	A	Changement des menuiseries	Favorable
037 079 23 D0022	3 rue de la Chevrollière	UPb	Abri bois non fermé	Favorable

**CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0013	2 Rue d'Amboise	UB-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0016	20 rue de Chenonceaux	UPb-AC1-espace vert protégé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0017	Les Bruyères	N + espace boisé classé	a	Favorable

CU 037 079 23 D0018	Les Bruyères	N zone naturelle et forestière	a	Favorable
CU 037 079 23 D0014	Rue Nationale et Pente de Vaux	UPb-AC1-AS1	b	Favorable
CU 037 079 23 D0015	Rue des Sablons	A-Ap-AC1	b	Favorable
CU 037 079 23 D0019	Rue de la Fosse Triomphe	UH	a	Favorable

#### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
09/2023	2 rue d'Amboise	UB/AC1	Droit non requis
10/2023	20 rue de Chenonceaux	UPb/AC1/ Espace vert protégé	Droit non requis

AC1 Périmètre de l'ABF

AS1 Périmètre de protection des eaux potables et minérales

ER 1 Emplacement réservé

EL2 bis PPRI ?

EL3 Servitude de halage et de marchepied

#### Commission du 2 mai

#### DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0023	186 rue de la Canardière	UH/EL2	Clôture et abri de jardin 15.16m <sup>2</sup>	Favorable
037 079 23 D0024	1513 rue d'Amboise	UPb/ER1	Abri de jardin 16,56m <sup>2</sup>	Favorable si bac acier non brillant et non réfléchissant
037 079 23 D0025	5 rue de la Charollière	UPb/ER1	Création portail rue d'Amboise	Favorable et rappeler les règles de hauteur
037 079 23 D0026	14 rue d'Orget	UH/ER1	Surélévation + appenti de 19.80m <sup>2</sup>	
037 079 23 D0027	1462 rue d'Amboise	UPb/ER1	Extension habitation	Favorable
037 079 23 D0028	19 rue d'Orget	UH	Changement des menuiseries	Favorable
037 079 23 D0029	23 rue Vallée de Thoré	A	Pose de 2 fenêtres de toit	Favorable

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0002	70 rue Nationale	UPb/AC1/espace vert protégé	Maison Individuelle	Favorable sous réserve des prescriptions de l'ABF
037 079 23 D0003	319 rue de la Canardière	UH/espace vert protégé	Carport double	Favorable
037 079 23 D0004	Rue de la Chevrollière Les Fillettes	UPb/A	Maison individuelle	Favorable
037 079 23 D0005	1591 rue d'Amboise	UPb/ER1	Aménagement des combles et création de 5 châssis de toit	Favorable

#### CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0020	1500 rue d'Amboise	UPb-ER1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0021	La Gaudionnerie	UPb-ER1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0022	Rue de la Fosse Triomphe	UH-A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0023	Rue des Sablons	UPb-A-AP-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0024	2 bis rue des Caves	UPb-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0025	18 rue Nationale	UPb-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0026	Le Champ des Ronces	A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0027	1 rue Vallée de Mesvres	UPc	a	Favorable
CU 037 079 23 D0028	70 rue Nationale	UPb-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0029	Rue des Caves	UPb-N-AC1	a	Favorable

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
11/2023	1500 rue d'Amboise	UPb	Droit non requis
12/2023	2 b rue des Caves	UPb/AC1	Droit non requis
13/2023	18 rue Nationale	UPb-AC1	Droit non requis
14/2023	70 rue Nationale	UPb-AC1	Droit non requis
15/2023	1 rue de la Vallée de Mesvres	UPc	Droit non requis
16/2023	Rue des Caves	UPb-N-AC1	Droit non requis

AC1 Périimètre de l'ABF  
AS1 Périimètre de protection des eaux potables et minérales  
ER 1 Emplacement réservé  
EL2 bis PPRI ?  
EL3 Servitude de halage et de marchepied

### **2.2 Commission Bâtiments et Patrimoine**

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment et Patrimoine s'est réunie le 3 avril dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

Lors de la commission, Florian LE SQUER évoque les besoins et les obligations à respecter concernant le projet de réaménagement global de la salle des fêtes Jacques Villeret.

Florian LE SQUER rappelle les obligations d'actions émises de la commission sécurité du 22 novembre 2021. Des points d'attentions sont à apporter sur les risques d'incendie aggravé.

Florian LE SQUER évoque les actions règlementaires à prendre dans le cadre de l'accessibilité du bâtiment.

## **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **3.1 Convention pour la participation à la fourniture d'électricité pour l'illumination extérieure de l'église Saint Germain de Civray-de-Touraine**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la commune de Civray-de-Touraine a réalisé des travaux d'illumination extérieure de l'église Saint Germain. Les dépenses de fonctionnement relatives à la fourniture d'électricité du bâtiment seront prises en charge par la commune.

Une convention bipartite a été réalisée afin de fixer les modalités de relevé de compteur et de facturation.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la signature de cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention relative à la participation de fourniture d'électricité pour l'illumination extérieure de l'église Saint Germain de Civray-de-Touraine.

### **3.2 Convention de partenariat liant la communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher et le commune de Civray-de-Touraine dans le cadre de la saison culturelle communautaire.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la saison culturelle communautaire, la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher propose une convention de partenariat dans le cadre de l'organisation du Festival Guitare en Cher qui se déroule le 10 juin prochain.

Une convention bipartite a été réalisée par la communauté de communes afin de fixer les modalités de participation des deux parties.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la signature de cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de partenariat entre la communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et la commune de Civray-de-Touraine dans le cadre de la saison culturelle communautaire et l'organisation du Festival Guitare en Cher.

### **3.3 Convention de mise à disposition de locaux affectés à la compétence « Petite Enfance, Enfance »**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'ouverture d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) en septembre 2022 en partenariat avec la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher. Afin de mettre en œuvre cet ALSH, la commune de Civray-de-Touraine met à disposition une partie des locaux communaux (école des Deux Rives et restaurant scolaire) et refacture les frais de fonctionnement et la mise à disposition de trois agents pour la gestion du restaurant scolaire et le ménage des locaux.

La communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher propose une convention de mise à disposition des locaux affectés à la compétence « Petite enfance, Enfance » fixant les modalités de prêt des locaux ainsi que la prise en charge financière par la communauté de communes.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la signature de cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de mise à disposition des locaux affectés à la compétence « Petite enfance, Enfance ».

### **3.4 Régularisation de la parcelle YD19**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la parcelle YD19 est située dans l'emprise du giratoire formé par les routes départementales RD976 et RD81 à la Canardière, Civray-de-Touraine.

Un courrier a été adressé au Conseil Départemental le 2 février 2023 afin de proposer la cession de la parcelle afin de l'intégrer dans le domaine public départemental. Par courrier, en date du 9 mars 2023, le Service Territorial d'Aménagement a rendu un avis favorable proposant la cession de la parcelle YD19 à titre gratuit.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur la cession de la parcelle YD19 à titre gratuit au Conseil Départemental.

Ludovic DUBOIS signale que le chemin de la Hardionnerie traverse la parcelle YD19. En conséquence, il conseille de proposer au Conseil Départemental de garder le chemin pour le passage des piétons ou de proposer de garder un droit de passage sur le chemin avec entretien par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle YD19 avec les propositions concernant le chemin de la Hardionnerie qui traverse la parcelle.

### **3.5 Renouvellement du contrat SIEIL n°037079-23-0479 : Ilots rue Nationale**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire va procéder à la programmation des travaux 2024. La commission de programmation des travaux d'électricité et la commission de programmation des travaux d'éclairage public se réuniront fin juin. Il convient de transmettre pour le 16 juin 2023 les projets de travaux de la commune.

Il est proposé de renouveler le contrat pour l'ilot de la rue Nationale et d'abandonner le projet d'extension de l'éclairage public pour le city stade, rue Nationale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de l'ilot de la rue Nationale et l'abandon du projet d'extension de l'éclairage public pour le city stade, rue Nationale.

## **IV – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **4.1 Retrait de la délibération n°2023/026 du 27 mars 2023 relative au vote des taux communaux pour l'année 2023**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2023/026 prise lors du conseil municipal du 27 mars 2023 et ayant pour objet le vote des taux communaux pour l'année 2023.

Après examen de la délibération, la préfecture d'Indre-et-Loire rappelle qu'en vertu de l'article 1636B sexies du CGI : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut augmenter plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'annulation de la délibération n°2023/026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération n°2023-026.

### **4.2 Vote des taux communaux pour l'année 2023**

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts, il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Madame le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote de la taxe d'habitation et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Pour rappel, les taux en vigueur pour l'année 2022 sont :

- Taxe d'habitation (2020) : 14.22%
- Taxe foncière (bâti) (2022) : 34.37%
- Taxe foncière (non bâti) (2022) : 46.53%

Madame le Maire propose au conseil municipal une augmentation modérée pour l'année 2023:

- Taxe d'habitation : 14.88 %
- Taxe foncière (bâti) : 36.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.53 %

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de valider les taux proposés pour l'année 2023.

### **4.3 Adoption du Rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> mars 2023 – Actualisation des charges transférées et prise en compte des « oublis du passé »**

Madame le Maire présente le dossier.

L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement. Néanmoins, il s'avère que plusieurs transferts de compétences ont été faits il y a de nombreuses années sans pour autant faire de transfert de charges afférents, et notamment :

- La piscine
- Les bâtiments des offices de tourisme
- La participation à la Mission Locale
- Le Terrain de football des Longérons

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 2023 au sein de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher en vue de revenir sur ces oublis du passé et de mettre à jour le tableau des charges transférées.

La CLECT est composée de 15 membres titulaires c'est-à-dire un représentant par commune membre.

A l'unanimité, les membres de la CLECT ont accepté la prise en considération des « oublis du passé » selon le tableau ci-dessous :

	Piscine	Offices de Tourisme	Terrains de football	Mission Locale
Athée sur Cher				2 225,57
Bléré	147 511,57	6 845,29		4 299,27
Céré la Ronde				359,48
Chenonceaux		7 099,90		287,59
Chisseaux				482,27
Cigogné				376,45
Civray de Touraine				1 492,87
Courçay				665,65
Dierre				508,12
Epeigné les Bois				331,21
Francueil				1 145,50
La Croix en Touraine			4 500,00	1 969,49
Luzillé				794,90
St Martin le Beau				2 615,75
Sublaines				151,87
	147 511,57	13 945,19	4 500,00	17 706,00
	(-)	(-)	(-)	(-)

De même, cette commission a traité de l'actualisation des charges transférées de plusieurs compétences transférées dans les années passées. Ces actualisations ont été demandées au moment des prises de compétences afin d'être en rapport avec les coûts des services.

	Transports Scolaires 2019-2020	Transports Scolaires 2019-2020 - RPI
Révision annuelle au nb d'enfants transportés		
Athée sur Cher	3 565,00	-
Bléré	3 039,00	-
Céré la Ronde	15,00	-
Chenonceaux	331,00	50,00
Chisseaux	757,00	725,00
Cigogné	510,00	-
Civray de Touraine	2 104,00	950,00
Courçay	-	-
Dierre	570,00	-
Epeigné les Bois	627,00	600,00
Francueil	1 823,00	775,00
La Croix en Touraine	2 550,00	-
Luzillé	1 035,00	750,00
St Martin le Beau	3 555,00	-
Sublaines	310,00	-
	20 791,00	3 850,00
	(-)	(-)

Subvention - Fonctionnement Écoles de Musique - 50 %					
Athée sur Cher	Bléré	Luzillé	St Martin	SDIS	
Révision annuelle en fonction du nombre d'adhérent et des subventions versées par école				Révision 2023 : + 5,9 %	
Athée sur Cher	7 376,47	346,80	-	555,56	24 601,00
Bléré	970,59	18 033,60	-	-	89 368,00
Céré la Ronde	-	-	-	-	20 125,00
Chenonceaux	-	346,80	-	-	8 418,00
Chisseaux	-	-	-	-	8 009,00
Cigogné	-	346,80	-	-	4 327,00
Civray de Touraine	-	3 121,20	-	-	20 645,00
Courçay	-	-	-	-	9 275,00

Dierre	-	346,80	-	-	5 872,00
Epeigné les Bois	-	346,80	155,56	-	4 185,00
Francueil	194,12	1 040,40	-	-	13 479,00
La Croix en Touraine	582,35	3 468,00	-	-	29 674,00
Luzillé	-	1 387,20	1 088,89	-	9 855,00
St Martin le Beau	776,47	693,60	-	6 944,44	41 693,00
Sublaines	-	-	155,56	-	2 566,00
	9 900,00	29 478,00	1 400,00	7 500,00	292 092,00
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)

	Multi-Accueils 50 %	RPE - Relais Petite Enfance 50%	ALSH 50 %	CISPEO - Bout Chou Service 50 %	Jeunesse - Accueil Jeunes 50 %
<b>Révision annuelle en fonction des coûts des services, et de la fréquentation réelle par commune de chaque service (pour le RPE, fonction du nb d'AM)</b>					
Athée sur Cher	8 125,95	705,32	46 058,56	-	728,58
Bléré	6 992,90	1 090,04	51 737,63	-	29 790,93
Céré la Ronde	145,94	64,12	358,86	-	-
Chenonceaux	150,30	64,12	1 634,58	-	-
Chisseaux	297,06	256,48	1 961,67	-	-
Cigogné	-	64,12	5 141,12	-	-
Civray de Touraine	1 805,80	480,90	14 468,27	-	16 676,45
Courçay	56,35	192,36	2 267,01	-	-
Dierre	12,26	288,54	2 583,73	-	-
Epeigné les Bois	1 078,00	64,12	2 227,25	-	-
Francueil	3 683,07	416,78	11 966,10	-	1 087,09
La Croix en Touraine	3 610,23	577,08	35 106,68	31,50	1 676,90
Luzillé	554,40	224,42	9 622,29	-	-
St Martin le Beau	1 549,62	737,38	35 823,04	339,50	2 046,97
Sublaines	365,12	32,06	1 687,94	-	-
	28 426,99	5 257,86	222 644,74	371,00	52 006,92
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)

La commission a validé à l'unanimité cette proposition.

Ainsi, les attributions de compensations 2023 sont les suivantes :

	TOTAL des Charges Transférées	AC Actualisée
Athée sur Cher	167 443,62	-107 945,67
Bléré	492 629,13	447 918,34
Céré la Ronde	63 306,81	460 409,19
Chenonceaux	30 134,05	40 858,87
Chisseaux	31 886,03	8 660,07
Cigogné	31 054,57	-15 411,17
Civray de Touraine	117 446,96	-18 680,58
Courçay	38 001,52	-22 022,58
Dierre	29 727,09	-27 138,66
Epeigné les Bois	35 727,10	-31 666,32
Francueil	71 837,74	-48 306,17
La Croix en Touraine	145 726,76	-45 714,41
Luzillé	66 777,24	-49 635,26
St Martin le Beau	156 338,00	227 806,08
Sublaines	15 163,68	-11 456,27
	1 493 200,28	807 675,48
	2 300 875,76	(=)

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur les tableaux présentés et sur les conclusions du rapport de la CLECT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> mars 2023 – Actualisation des charges transférées et prise en compte des « oublis du passé » ainsi que ces conclusions.

#### 4.4 Remboursement élu

Madame le Maire informe le conseil municipal que des achats de fournitures ont été fait pour la garderie périscolaire d'un montant de 21.90€. Une coupe a été achetée pour le rallye Autocourse du 8 et 9 avril 2023 d'un montant de 15.90€. Une coupe a été achetée pour le grand prix cycliste Skoda Race du 25 mars 2023 d'un montant de 13.30€.

Claire OLLIVIER a avancé les fonds.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de Claire OLLIVIER, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le remboursement de ces achats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les remboursements des frais engagés par Claire OLLIVIER.

#### 4.5 Décision modificative

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit est nécessaire en section investissement partie dépenses. Ce virement de crédit est nécessaire afin de procéder au paiement du renouvellement de l'éclairage public aux 4, 10, 16 rue du Pont dont le devis a été signé en septembre 2021 et dont la facture date de novembre 2022.

<b>Section investissement / Dépenses</b>			
Libellé	Chapitre / imputation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Constructions	2313	1 300 €	
Autres groupements – Bâtiments et installations	2041582		1 300 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce virement de crédit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

#### **4.6 Rénovation du réseau aérien de l'éclairage public du terrain communal et pose de projecteurs**

Pour rappel, en fin d'année 2022, un arbre est tombé sur le réseau d'éclairage public du terrain communal. Depuis, il est nécessaire d'effectuer des travaux car l'éclairage public ne fonctionne plus et qu'il présente des signes d'usures. Après réception et étude de deux devis pour la rénovation de l'éclairage public du terrain communal, Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une décision sur le choix de la société à retenir.

Le conseil municipal, après discussion, décide à la majorité et une abstention (Teddy COUTON) de retenir le devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 9 723.60 € TTC. Le conseil municipal autorise Madame le Maire a signé le devis.

### **V – PERSONNEL**

#### **5.1 Création de poste – Emploi saisonnier**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une candidature pour un emploi saisonnier a été reçue en mairie le 30 mars dernier. Compte tenu de la saison estivale qui arrive et de l'avis favorable du responsable du service technique.

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois allant du 10 juillet 2023 au 4 août 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent au service technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un emploi saisonnier.

### **VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **6.1 Parcelle C2456 (698m<sup>2</sup>), rue de Bellevue**

La parcelle C2456 dotée d'un terrain de 698m<sup>2</sup> et d'une maison est actuellement en vente. Son emplacement proche du restaurant scolaire en fait une parcelle intéressante dans le cadre d'un futur projet d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Le prix de vente d'un montant de 200 000 € est jugé trop cher par le conseil municipal. Une estimation va être sollicitée auprès d'agent immobilier.

Pour ce projet, le conseil municipal étudie également d'autres parcelles. Les parcelles C2581 et C2579 sont toujours en vente. Une proposition va être faite auprès du propriétaire.

La commune est également intéressée par la parcelle ZT 0079 (15 850 m<sup>2</sup>).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire signale un problème de réservation du terrain communal entre le comité des fêtes et l'Association Véhicules Civils et Militaires Anciens. Bien que se déroulant le même jour, les deux événements n'ont pas lieu aux mêmes horaires. Madame Le Maire souhaite trouver un moyen pour que les deux événements se déroulent sans se gêner.

Sylvain THUISSARD informe que les affiches pour le Festival Guitare en Cher sont disponibles et qu'elles seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

Il signale que le compteur provisoire du terrain communal, réactivé fin mars 2023 pour la saison estivale, a subi une coupure lors de la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Christelle PITET-GIRAULT informe le conseil municipal qu'un agriculteur, Chemin des Fonds, désherbe sa parcelle avec des pesticides. De plus, les cultures empiètent sur le chemin communal. La mairie va envoyer un courrier à la DREAL afin de les avertir de la situation.

Isabelle GAUTRON souhaite savoir ce que les rendez-vous, suite à l'audit sur la cave coopérative, avec la communauté de communes ont donné. Madame Le Maire explique que le projet d'espace culturel dans l'ancienne cave coopérative n'est pour le moment pas validé par les communes de la communauté de communes. Cependant, Claire OLLIVIER ajoute que les écoles de musiques sont quant à elles favorables au projet.

Ludovic DUBOIS informe le conseil que le feu tricolore du pont de la canardière, rive nord, possède un détecteur déclenchant le passage au vert. Après de nombreux signalements en mairie, une demande auprès du Conseil Départemental a été faite pour qu'un panneau soit posé. A noter également que les deux roues, du fait de leur hauteur et de leur emplacement ne sont pas toujours détectés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

